

## **Motion jeunes chercheurs des Assises de l'ethnologie et de l'anthropologie**

(Émanant d'étudiants, doctorants, post-doctorants et hors statuts présents aux Assises de l'Ethnologie et de l'Anthropologie, musée de l'Homme et musée du Quai Branly, 12-15 Décembre 2007)

### **Préambule :**

À l'occasion des Assises de l'anthropologie qui se sont tenues au musée de l'Homme et au musée du quai Branly du 12 au 15 décembre 2007, certaines des personnes présentes se sont accordées sur la nécessité d'agir rapidement, pour une amélioration des conditions actuelles de recherche des jeunes chercheurs et plus globalement sur un positionnement de l'anthropologie française face aux changements (institutionnel et politique) en cours.

Il va sans dire que la mise en application des directives récentes concernant une modification en profondeur de l'enseignement et de la recherche (plus spécifiquement de leurs financements) laisse à penser une dérive gestionnaire et utilitariste de nos pratiques, au profit d'intérêts dûment orientés, désengageant à terme l'anthropologue de la temporalité et de l'investissement propres à la construction de ses objets. (N'est-ce pas en ces deux aspects que se définit pour une part la qualité de toute recherche?)

### **Propositions :**

Nos propositions sont les suivantes<sup>1</sup> :

1- Mise en place d'associations de recherche pour les doctorants et post-doctorants au sein de leurs laboratoires. Et/ou reconnaissance par ces mêmes laboratoires, d'associations existantes en lien avec une ou plusieurs de leurs thématiques de recherche.

2- Ces associations de recherche devront être officiellement reconnues par ces laboratoires et leurs institutions de rattachement, à des fins d'obtention de financements auprès des institutions de recherche et/ou de financement (universités, CNRS, ministère de la recherche, municipalités, régions, départements, conseils européens, fondations etc..).

3- Représentativité des jeunes chercheurs dans les AG des laboratoires et participation aux prises de décisions.

4- Prise en compte des travaux et publications des jeunes chercheurs dans les

---

<sup>1</sup> Elles pourront être reprise dans le cadre des ateliers de travail et de liaison mis en place à la suite des Assises. Chantier dont l'urgence doit être pris en compte.

laboratoires.

5- Mise en place, quand c'est possible, d'un contrat / protocole de recherche en coopération avec les participants de l'enquête ethnographique pour définir les termes de l'engagement du chercheur en fonction des préoccupations communes au chercheur et aux participants de l'enquête.

6- Possibilité pour les chercheurs hors statuts et post-doctorants de monter et diriger ou co-diriger des programmes de recherche de type ANR.

7- Possibilité, dans le cadre des programmes de recherche de type ANR de salarier des doctorants et post-doctorants.

8- Mise en place de bourses sur critères sociaux et/ou pédagogiques de type Crous pour tous les doctorants non allocataires (qui n'ont accès ni aux bourses de type étudiants ni aux minimums sociaux).

9- Possibilité de postuler à l'allocation de recherche au cours des 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> année de doctorat. Supposant une augmentation notable du nombre d'allocations, dont sont dotées chaque année chaque école doctorale.

10- Une reconnaissance des approches, terrains, objets et méthodes de l'anthropologie par les institutions d'orientation professionnelle (ANPE, UNEDIC ou de la tierce institution qui procèdera de la fusion des deux). En vue d'une création, à court terme, d'un régime adapté à la réalité de nos pratiques.

11- Afin de maintenir la spécificité d'une recherche qualitative et de longue durée, il convient de conditionner l'autonomie des universités à une répartition proportionnelle du budget des universités entre les différents départements, (y compris les disciplines dont la rentabilité et les profits ne sont pas d'ordre financier, comme l'anthropologie, la philosophie ou la littérature.)

12- Investir et s'appropriier le champ médiatique (notamment les nouveaux médias) pour réintroduire l'analyse anthropologique critique et reposer les termes du débat actuel sur l'altérité, l'immigration, les discriminations et la figure de « l'étranger » tel qu'elle est construite dans les médias généralistes et le ministère de l'identité nationale et de l'immigration triée. L'anthropologie se doit d'être présente sur ces questions.

Premiers signataires :

Arnaud Morvan,  
Ghali Beniza  
Frédérique Guyader  
Sanaa Mefiteh  
Alexis Roy  
Florent Molle